

PROCES VERBAL

DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

DU VENDREDI 8 DECEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le huit du mois de décembre à quatorze heures, s'est réuni le bureau communautaire de la communauté de communes Morvan Sommets et Grands Lacs, au siège de la communauté de communes à Château-Chinon.

Président : René BLANCHOT

Présents : 9 membres du bureau

- Mesdames Marie LECLERCQ, Martine DAOUST, Brigitte GAUDRY, Denise FOUCAULT,
- Messieurs René BLANCHOT, Daniel MARTIN, Patrice GRIMARDIAS, Marc BONNOT, Jean-Pierre GIRARD

Absents : 5 membres du bureau

- Mesdames Marie-Christine GROSCHE, Chantal-Marie MALUS,
- Messieurs Fabien BAZIN, Jean-Luc VIEREN, Patrice JOLY,

Pouvoirs : Néant

Secrétaire de séance : Marie LECLERCQ

Le quorum de 8 membres du bureau étant atteint, la séance peut débuter.

Ordre du jour de la séance :

- Validation du procès-verbal du bureau du 16 octobre 2023
- Renouvellement de la convention pour le parcours pédagogique des élèves du bassin des Grands Lacs avec Activital
- Demande d'accompagnement par l'association SKIMO pour l'animation du site de Préperny en période hivernale
- Adhésion à Nièvre Ingénierie
- Demande de prise en charge des analyses d'eau du lac par la commune de Saint Agnan
- Convention pluriannuelle de financement avec l'association Fréquence Morvan
- Questions diverses

Le Président ouvre la séance et rappelle les sujets mis au vote lors de celle-ci.

Le bureau communautaire désigne à l'unanimité Marie LECLERCQ secrétaire de séance.

1. Validation du procès-verbal du bureau communautaire du 16 octobre 2023

Le Président soumet aux membres du bureau le procès-verbal du bureau communautaire du 16 octobre 2023.

Le bureau communautaire approuve à l'unanimité le procès-verbal du bureau communautaire du 16 octobre 2023.

2. Renouvellement de la convention pour le parcours pédagogique des élèves du bassin des Grands Lacs avec Activital

Le Président rappelle au bureau communautaire que depuis la rentrée scolaire 2019, la communauté de communes, en partenariat avec l'Association pour le Groupement des Ecoles du Secteur de Montsauche (AGESM) et la base de loisirs sports et nature Activital basée au lac des Settons, a mis en place un parcours pédagogique à destination des élèves du bassin scolaire de Montsauche-les Settons, autour d'activités de pleine nature, nautiques et terrestres.

La convention de partenariat étant devenue caduque, le Président propose au conseil communautaire de lui donner pouvoir pour renouveler la convention pour 3 ans.

Madame Marie LECLERCQ ajoute que cette convention s'inscrit dans la lutte contre le déterminisme rural par des actions pédagogiques en faveur des jeunes ruraux.

Madame Martine DAOUST s'interroge sur cette convention pédagogique spécifique au secteur des Grands Lacs et demande si elle peut être étendue à tout le territoire de la CCMSGL.

Il lui est répondu que cette possibilité sera étudiée pour la rentrée prochaine car les projets des écoles sont déjà définis pour cette année.

Le bureau communautaire accepte à l'unanimité le renouvellement de la convention pour le parcours pédagogique des élèves du bassin des Grands Lacs avec l'AGESM et Activital et donne pouvoir au Président pour signer celle-ci.

3. Demande d'accompagnement par l'association SKIMO pour l'animation du site de Préperny en période hivernale

Le Président présente au bureau communautaire la demande de soutien de l'association SKIMO pour l'animation du site de Préperny en période hivernale.

Le Président expose que les collectivités n'ont pas vocation à pallier le manque de bénévoles dans les associations locales et que l'association SKIMO fonctionne avec peu de personnes.

Il précise que toutes les associations peinent à recruter des bénévoles et que l'association Morvan Oxygène aide ponctuellement l'association SKIMO mais ne peut le faire plus régulièrement.

Les élus soulignent que la communauté de communes soutient déjà l'association SKIMO avec une aide matérielle, à savoir la mise à disposition gratuite du chalet et d'un quad.

Monsieur Daniel MARTIN rejoint la séance.

Le bureau communautaire décide de suggérer à l'association SKIMO de consulter les douze communes qui sont dans le Grand Site de France Bibracte Morvan des Sommets concernées par le site du Haut Folin afin peut être de leur apporter une aide pour les animations et le damage des pistes de ski.

L'association pourra également contacter Activital pour identifier si ses salariés seraient disponibles en hiver pour les aider.

4. Adhésion à Nièvre Ingénierie

Le Président rappelle au bureau communautaire que la communauté de communes Morvan Sommets et Grands Lacs adhère à Nièvre Ingénierie depuis 2020 afin de pouvoir prétendre à des missions de maîtrise d'œuvre sur les ouvrages d'art et les routes du territoire.

Aucune commune n'ayant indiqué vouloir faire appel aux services de Nièvre Ingénierie ces derniers temps et un agent technicien de la voirie arrivant dans les effectifs en janvier prochain, il propose au bureau communautaire de ne pas renouveler l'adhésion à Nièvre Ingénierie pour 2024.

Le bureau communautaire décide à l'unanimité de ne pas renouveler l'adhésion à Nièvre Ingénierie pour 2024.

5. Demande de prise en charge des analyses d'eau du lac par la commune de Saint Agnan

Le Président présente au bureau communautaire le courrier de demande de prise en charge des analyses d'eau du lac par la commune de Saint-Agnan.

Ces frais d'analyses s'élèvent à 6 960,19 € pour les années 2020 à 2023.

Madame Marie LECLERCQ s'interroge sur les montants présentés par la commune de Saint-Agnan qui sont élevés par rapport aux montants réglés par la commune de Montsauche-Les Settons dont une plage est classée Pavillon bleu.

Madame Martine DAOUST répond que le coût des analyses augmente lorsqu'il y a présence de cyanobactéries.

Le bureau s'interroge sur l'opportunité des analyses et sur leur degré de précision.

Il est ajouté que six zones de baignades sont analysées ce qui explique le coût élevé supporté par la commune de Saint-Agnan.

Il est précisé que l'analyse des eaux de baignades relève du pouvoir de police du Maire et non d'une compétence de la communauté de communes.

Le bureau communautaire décide à l'unanimité de ne pas prendre en charge les analyses d'eau du lac de St Agnan comme pour les autres lacs situés sur le territoire de la CCMSGL.

6. Convention pluriannuelle de financement avec l'association Fréquence Morvan

Le Président rappelle au bureau communautaire que l'association Fréquence Morvan sollicite chaque année une subvention à la communauté de communes afin de garantir le maintien et le développement de ses activités, que celles-ci revêtent un caractère d'intérêt général et s'inscrivent pleinement dans les domaines de compétences de la communauté de communes.

Le bureau communautaire accepte à l'unanimité de conclure une convention pluriannuelle de financement avec l'association Fréquence Morvan afin de lui attribuer une subvention annuelle de 3 000 € pour les années 2024 à 2026.

7. Questions diverses

Madame Marie LECLERCQ présente au bureau communautaire le dispositif d'autopartage de véhicules.

L'autopartage est une expérimentation en cours d'élaboration par le Pays Nivernais Morvan (à l'initiative du projet), la communauté de communes et le Parc Naturel Régional du Morvan. Cette initiative a pour but de faire émerger 10 véhicules en autopartage à l'échelle du Pays qui lancerait un Appel à Manifestation d'Intérêt pour l'acquisition des véhicules électriques. Il s'agit d'un service pouvant être utilisé par tous les usagers, régi par un système de réservation via une application mobile et un système de boîte à clé. Par bouche à oreille, trois projets sur la communauté de communes ont émergé : Château-Chinon, la Mission Locale et le système de réservation pour le minibus électrique de Montsauche-les Settons. Il est probable que d'autres communes manifestent un intérêt.

A la suite d'un groupe de travail organisé le 20 novembre, il a été discuté de son financement. Le portage de chaque projet se ferait à l'échelle de la commune ou de la structure accueillante. La communauté de communes pourrait venir en appui technique pour le montage des projets. Il a été également discuté d'une aide que la communauté de communes pourrait apporter lors des deux premières années de fonctionnement des véhicules afin d'alléger les dépenses de fonctionnement. Selon des estimations, le coût par véhicule par an reviendrait entre 2 500 € et 3 500 € (abonnement au service de réservation, entretien, rechargement électrique... recettes déduites estimées à 1000€/an).

Le Président propose d'envoyer un courrier pour solliciter l'intérêt et l'engagement des communes au dispositif.

Il est précisé que l'achat d'une borne et d'un véhicule supplémentaire pour Château-Chinon serait souhaitable, notamment devant les locaux de la mission locale.

Le Président ajoute que la participation de la Mission locale au projet est possible.

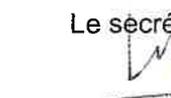
Un courrier sera envoyé aux communes du territoire pour présenter ce dispositif.

Les débats étant achevés, le Président lève la séance à 15h50.

Le Président
René BLANCHOT



Le secrétaire,
Marie LECLERCQ



Annexe : Les délibérations votées en cours de la séance sont disponibles sur le site Internet de la Communauté de Communes : www.ccmorvan.fr

Publication
le 22/10/2024